



Conseil de la Ville

Règlement RV-2003-01-40 sur l'entretien d'hiver de la route du Centre (secteur Saint-Jean-Chrysostome)

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. **Entretien d'hiver**

La route du Centre, secteur Saint-Jean-Chrysostome, n'est pas objet d'entretien d'hiver entre le 15 novembre et le 30 avril de chaque année.

Adopté le 22 septembre 2003

(signé) Jean Garon

(signé) Danielle Bilodeau

Jean Garon, maire

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 27 SEPTEMBRE 2003